

-J.P.Laurens: "Le Pape aux Foules" (1885.)-

La Raison

SUPPLÉMENT À "LA RAISON" : BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DE L'ESSONNE DE LA LIBRE PENSÉE

JUILLET 1989.

Je crie à quiconque commence :
Assez! finis! Je suis le médiocre immense.
Toutes les fois qu'on parle et qu'on dit : mitoyen,
Mode, médiateur, méridien, moyen,
Par chacun de ces mots on m'évoque; on m'adjure,
Et tantôt c'est louange, et tantôt c'est injure.
Je suis l'esprit Milieu; l'être neutre, qui va
Bas sans trouver Iblis, haut sans voir Jéhovah,
Dans le nombre, je suis Multitude; dans l'être,
Borne. Je m'oppose, homme, à l'excès de connaître,
De chercher, de trouver, d'errer, d'aller au bout;
Je suis Tous, l'ennemi mystérieux de Tout. [...] Je
contrains toute sève à couler sous l'écorce.
Tout miroir, étant piège, à mon souffle est terni.
Contre l'enivrement du splendide infini
Je garde les penseurs, ces pauvres mouches frères.
Je tiens les pieds de ceux dont l'azur prend les ailes.
Je suis parfum, poison, bien, mal, silence, bruit;
Je suis en haut midi, je suis en bas-minuit;
Je vais, je viens, je suis l'alternative sombre;
Je suis l'heure qui fait sortir, en frappant l'ombre,
Douze apôtres le jour, la nuit douze césars.
Du beau donnant sa forme au grand je fais les arts.
Je me suis appelé Pyrrhon, Aristophane,
Démocrite, Aristote, Ésope, Lucien,
Diogène, Timon, Plaute, Pline l'Ancien,
Cervantes, Bacon, Swift, Locke, Rousseau, Voltaire.
Je suis la résultante énorme de la terre :
La raison.

1855-56

tu trouveras ci-joint un petit dossier concernant le combat engagé par la Fédération de l'Essonne de la LP, contre un projet de financement pour partie public, devant intervenir dans l'édification d'une Cathédrale dans la Ville Préfecture d'Evry(91). Considérant que tu peux demain être concerné dans ton département par ce type d'initiative, ceci pourra peut-être te rendre service.

DOSSIER CATHEDRALE D'EVRY,

A L'INTENTION DES DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS DE NANTES.

APPEL AUX CITOYENS.

Les citoyens soussignés s'indignent de la proposition de financement pour partie public, devant intervenir dans le projet de construction d'une cathédrale à Evry. Notre réaction serait rigoureusement la même devant un financement par l'Etat ou les collectivités territoriales appliqué à la construction de tout autre édifice de quelque obédience religieuse que ce soit.

C'est pourquoi, en cette année du bicentenaire de la Révolution Française:

-ils réaffirment avec force le droit constitutionnel à la liberté de conscience, garanti par la laïcité de l'Etat.

-ils rappellent qu'en 1905 a été promulguée la loi de séparation des églises et de l'Etat, loi au terme de laquelle le financement des constructions d'édifices religieux est à la charge des Associations Culturelles privées.

En tant que citoyens, ils ne peuvent que désapprouver un ministre de la République qui, en cette qualité et au nom de la création artistique, lance un appel à souscription et s'engage à subventionner le projet d'édification de la cathédrale d'Evry.

Fidèles aux valeurs de la grande Révolution, ils considèrent que les impôts prélevés sur les "citoyens-contribuables" constituent les fonds publics et ne sauraient 200 ans plus tard, être détournés en s'apparentant à la dîme. Un tel détournement ne peut que constituer, à leurs yeux, un viol de conscience à l'égard des hommes et des femmes d'autres confessions religieuses ou qui ont fait des choix philosophiques autres que religieux.

Faire bloc autour du présent appel, c'est tout à la fois réaffirmer les droits de l'Homme et préserver ceux du Citoyen.

C'est le devoir de l'Etat et des Collectivités Territoriales de ne pas prendre d'engagement dans une opération qui ne peut concerner que la seule Eglise catholique et de renoncer à tout financement public.

Robert DUGUET, premier signataire de "l'Appel aux Citoyens"-Président de la Libre Pensée de l'Essonne.

A Mr. Jacques GUYARD, député-maire d'Evry.

Monsieur le député-maire,

veuillez trouver ci-joint l'appel contre le financement public de la cathédrale d'Evry, initié par 82 personnalités laïques de notre département, syndicalistes, élus de la République, responsables politiques, responsables d'organisations laïques.

Nous tenons, en toute fraternité, à vous informer que nous engageons campagne publique autour du présent appel. Les propos tenus par Jack Lang, tant sur l'appel à mendicité que sur l'engagement financier public, sont pour nous indignes de la qualité de ministre de la République. La loi de 1905, portant sur la séparation du spirituel et des Institutions publiques reste en vigueur. Nous voulons donc, en toute légitimité républicaine, le retrait immédiat des engagements de Monsieur Lang.

En votre qualité de Maire d'Evry, vous êtes concerné au premier chef par cette affaire: un renoncement des élus locaux à suivre le ministre de la culture dans ses intentions, signifierait pour les laïques que nous sommes un point de reconnaissance. Nous souhaiterions vivement que vous nous donniez votre sentiment sur cette question.

En vous priant de croire à nos sentiments de républicains laïques.

PREMIERS SIGNATAIRES :

Pierre DEJEAN(Conseiller Municipal de Courcouronnes)
Roger HURON(Président d'Honneur de la Libre Pensée de l'Essonne)
Robert DUGUET(Président de la Libre Pensée de l'Essonne)
Roger LABRUSSE(Vice-Président de l'Union Mondiale des Libres Penseurs)
Joseph BERNY(Président National de la Libre Pensée)
Amaury COUDERC(Maire)
Francis LARA(Maire-Adjoint des Ulis)
Michel ROIGNOT(Syndicaliste)
Jacques BIRINGER(Secrétaire du SNI-PECC 91)
Avec un mandat de soutien du Conseil Syndical du SNI 91
Michel DELATTRE(Vice-Président de la Fédération des Œuvres Laïques 91)
Gry FOURNIER(Vice-Président de la FOL 91)
Daniel ROUSSEAU(Instituteur Syndicaliste)
Gérard LORIGNY(Instituteur Syndicaliste)
Claude POTHERAT(Instituteur Syndicaliste)
Yvette LAMY(Militante laïque-Morsang-sur-Orge)
Michel BRETAGNOL(Maire-Adjoint de Juvisy-sur-Orge,Conseiller Régional)
Gérard OBADIA(Directeur de Conservatoire)
Léon NERVILLE(Directeur de Conservatoire)
Gérard CONTREMOULIN(Syndicaliste Morangis)
Roger MORELEC(Ancien responsable FEN,Libre penseur,Brunoy)
Germinal PICA(Libre penseur,Palaiseau)
Louis BLANC(Syndicaliste,Massy)
Michel FABILAN(Conseiller Municipal)
Jean ESTIVIL(Militant laïque-Savigny-sur-Orge)
Philippe QUESNAY(Militant laïque,Savigny-sur-Orge)
Maurice GOURIC(Libre penseur-Président de l'Amicale laïque de Dourdan)
Henri MASSINAT(Maire-Adjoint de la Ville du Bois)
Roland BACHELLERIE(Syndicaliste,Les Ulis)
Nadia AMARI(Membre du Bureau National de la Nouvelle Gauche)
Dominique VINCENT(Responsable Nouvelle Gauche 91)
Geneviève ROCHEREAU(Conseillère Municipale de Crosne)
Jean Paul COURTIAL(Enseignant Evry,
soutenu par le bureau départemental du Mouvement pour un Parti des Travailleurs)
Annick MILLEPIED(Conseillère Municipale des Ulis)
Jean Claude LE SCORNET(Conseiller Municipal des Ulis,
Responsable National du PSU)
Jean Paul LIZON(Conseiller Municipal des Ulis)
Bernard FRAPPA(Conseiller Municipal)
Jean BUFFAT(Conseiller Municipal)
Jacques BELLOT(Maire-Adjoint de Grigny)
Christiane GLANETTO(Conseillère Municipale de Longjumeau)
Monique BATONI(Militante Laïque,Vauhallan)
Jean Pierre et Anne Marie TSALPATOUROS(Instituteurs Syndicalistes)
Jean LAURENT(Libre Penseur)
Rachel LAMBERT(Libre Penseuse)
Danièle LEDIGN(Etrechy)
Denis LEFEBVRE(Etrechy)
Philippe THAURISSON(Syndicaliste IGNY)
Gilles FRAUDIN(Savigny-sur-Orge)
Claude MARTIN(Savigny-sur-Orge)
Chantal MINET-MORENO(Enseignante Palaiseau)
Lionel NICAUD(Militant laïque - EVRY,
avec le soutien du Groupe Libertaire d'Evry(FA)
Pierre GEBICKI(Libre penseur,Massy)
Alain VEYSSET(Libre Penseur,Morangis)
Francis COMBAUD(Syndicaliste Crosne)
Oscar DAGNA(Libre Penseur,Crosne)
Louis LEPREVOST(Syndicaliste Yerres)
Josette RANNOU(Libre penseuse,Mondeville)
Evelyne LAVAL(Enseignante Syndicaliste,Montgeron)
Michel MOINE(Instituteur Yerres)
René LEBOUVIER(Syndicaliste Combs-la-Ville)
Jean Claude GROU(Maire-Adjoint de Crosne)
Charles BESNAÏNOU(Ingénieur CNRS Orsay)
Joëlle DAUSSY(Militante laïque Crosne)
Gabriel AMAR(militant de SOS Racisme)
Max LEQUEM(Militant du Mouvement de la Jeunesse Socialiste,Longjumeau)
Eric CHEVREAU(Militant du Mouvement de la Jeunesse Socialiste,Longjumeau)
Patrick FREHAUT(Longjumeau)
Frédéric DESBORDES(Instituteur Epinay-sous-Sénart)
Alain LE BELLEC(Musicien Montgeron)
Patrick COURTOIS(Militant laïque Morangis)
Michel VASSEUR(Libre penseur Milly-la-Forêt)
Michel CHASSAGNAT(Syndicaliste Yerres)
Robert MORMOT(Syndicaliste Yerres)
Didier MORIN(Syndicaliste Montgeron)
Madeleine ALUSSEUR(Syndicaliste Yerres)
Gérard TEFEU(Syndicaliste Yerres)
Monique PETRET(Syndicaliste Yerres)
Jacques DUBOIS(Syndicaliste Yerres)
Lilliane ROGEL(Syndicaliste Yerres)
Jean Pierre ROIGI(Architecte Montgeron).



LETTRE OUVERTE A MR LE DÉPUTÉ-MAIRE
DE LA VILLE D'EVRY, JACQUES GUYARD.

à Monsieur le ministre de la Culture
à Monsieur le président du Conseil d'Etat
à Monsieur François Mitterrand président de la République

Monsieur le Député-Maire,

Notre bureau fédéral réuni le mercredi 26 avril 1989 à Longjumeau a pris acte de votre lettre du 21, reçue au domicile du président de notre organisation le 22 du mois courant, soit deux mois après l'expédition de notre appel à la mairie d'Evry.

Il semble qu'il y ait un malentendu sur le sens de notre appel aux citoyens, qui reprend les termes même de la loi du 9 décembre 1905, portant sur la séparation effective de l'Eglise et de l'Etat.

Vous nous expliquez : « Comme vous, je suis un ardent défenseur de l'idéal laïque et notamment de la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Mais je suis aussi un ardent défenseur de l'expression publique de toutes les opinions, ce qui implique qu'elles puissent avoir pignon sur rue. »

Soit. Mais vous savez, aussi bien que nous, que les rationalistes jugent sur les faits et non sur les déclarations d'intentions. Entrons dans le détail de cette affaire et rappelons le contenu exact de la loi de 1905, qui pour l'instant est l'identité de la République.

Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. » Les opinions philosophiques ou religieuses des citoyens relèvent de la liberté de la vie privée.

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier (1906) qui suivra la promulgation de la présente loi seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des Communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes... Les établissements publics du culte sont supprimés. »

La République assurant le libre exercice des cultes — ce qui est la démocratie — oblige les établissements religieux à se transformer en associations culturelles, sous le régime de la loi de 1901. Le clergé devient une association comme les autres, avec les mêmes droits et devoirs que les autres (article 18). Les associations culturelles doivent subvenir par leurs propres moyens à leur fonctionnement. L'article 19 stipule : « Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'Etat, des départements ou des Communes. Ne sont pas considérées comme subventions, les sommes allouées aux monuments classés pour réparations. »

C'est là que nous abordons le problème qui a motivé « L'Appel aux Citoyens » ; or vous nous répondez la chose suivante : « Pour la construction de ce monument, les autorités catholiques sont les maîtres-d'œuvre de sa réalisation. L'Etat, propriétaire des autres cathédrales, qu'il entretient d'ailleurs, n'interviendra qu'au titre de la création artistique. »

Cela signifie-t-il que l'Etat, en s'abritant derrière le bouclier de la création artistique, interviendra financièrement dans l'édification de la cathédrale ? Sommes-nous des Citoyens à part entière pour que, sur ce point, on nous donne enfin une réponse précise ? Y aura-t-il, oui ou non, financement public ?

Si c'est là la volonté de Monsieur Lang, nous vous rappelons que tous les établissements religieux, leur mobilier et leurs archives sont déclarés propriété de l'Etat au moment de la promulgation de la loi de 1905 : l'Etat entretient ce qui lui appartient ou rembourse des frais de réparation. Pour ce qui concerne des édifices religieux non-classés sur le plan artistique, l'Etat rembourse dans des conditions très précises. C'est ainsi que par exemple, à l'heure qu'il est, suite à une plainte déposée par nos amis libres penseurs de la Vallée de Chevreuse, la reconstruction des orgues de l'Eglise d'Orsay a été jugée par le tribunal administratif de Versailles comme irrecevable : en effet l'attribution d'une subvention coquette de 742 000 F par le conseil municipal d'Orsay tombe sous le coup d'une violation de la loi ; cette dernière stipule que les Communes peuvent assurer le clos et le couvert des édifices construits avant 1905, mais non l'entretien du mobilier.

Donc tous les établissements religieux construits après la loi de 1905 sont la propriété de l'Eglise et non de l'Etat ; il n'appartient pas à ce dernier de réparer, et certainement pas à participer sous forme de subvention, sous prétexte d'aide à la création artistique, à leur édification. Un tel acte de gouvernement interviendrait en violation de la Constitution républicaine de la France ; il relèverait alors de la saisie du Conseil d'Etat.

A Monsieur Robert DUGUET
Président de la Libre Pensée,
42 Rue Boileau
91 560 CROSNE.

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de "l'Appel aux Citoyens" lancé par votre organisation contre un financement public de la Cathédrale d'Evry.

Comme vous je suis un ardent défenseur de l'idéal laïque et notamment de la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Mais je suis aussi un ardent défenseur de l'expression publique de toutes les opinions, ce qui implique qu'elles puissent avoir pignon sur rue.

Pour la construction de ce monument les autorités catholiques sont les maîtres d'œuvre de sa réalisation. L'Etat, propriétaire des autres cathédrales, qu'il entretient d'ailleurs, n'interviendra qu'au titre de la création artistique.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques GUYARD.

Il est vrai que beaucoup d'hommes politiques, qui n'arrivent pas à la cheville des Républicains du début de ce siècle, déclarent, comme Monsieur Toubon par exemple, que la loi de 1905 est « obsolète ». Sans doute ce Monsieur, à la veille de la construction européenne, préfère-t-il à l'Europe du progrès social, la constitution de l'Autriche ou de l'Allemagne de l'Ouest ? Vingt ans avant 1789, le Chevalier de la Barre, succombant sous les coups de la barbarie sacerdotale, était supplicié pour avoir refusé de saluer une procession religieuse. C'est une question étonnamment actuelle, Monsieur le Député-Maire : aujourd'hui même, des militants anticléricaux sont traduits devant des tribunaux civils sous l'inculpation de blasphème. Ces pays n'ont pas eu la chance de voir se mettre en forme une Constitution Républicaine unique au monde, puissant facteur de développement de la civilisation humaine et de libération de la Pensée positive.

Pour l'instant, nous sommes en France, et c'est la loi de 1905 qui s'applique. Faites en sorte que, car c'est votre rôle de Député, l'Etat renonce au financement public.

Veuillez croire, Monsieur le Député-Maire, à notre profond attachement à la Constitution laïque de la France.

LETTRE ACCOMPAGNANT LE DOSSIER
ADRESSÉE AU MINISTRE DE LA CULTURE.

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée,

A Monsieur le Ministre de la Communication et de
la Culture.

Monsieur le Ministre,

vous voudrez bien trouver ci-joint le
début de dossier concernant les interventions faites
par la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
à propos de l'édification de la cathédrale d'Evry.

De nombreux laïques du département, ayant par ailleurs
des responsabilités dans ce qu'il est convenu
d'appeler "la société civile", s'inquiètent d'un finan-
cement pour partie public dans cette construction:
vous voudrez bien prendre acte du texte de l'Appel
ci-joint, qui circule dans les organisations influentes
du CDAL 91 et qui recueille un soutien très large. Par
ailleurs la réponse du député-maire d'Evry, Jacques
Guyard, dont vous trouverez photocopie ci-jointe, ne
lève pas l'ambiguïté de la situation dans laquelle
nous nous trouvons. L'aide financière de l'Etat, même
justifiée par "la création artistique", nous semble
contre-venir aux dispositions de la loi du 9 Décembre
1905. C'est le point de vue que nous développons dans
la lettre ouverte au député-maire d'Evry, auquel vous
voudrez bien vous référer.

Nous souhaiterions donc, Monsieur le Ministre, que
l'on nous donnât sur ce point une réponse précise. Y
aura-t'il aide financière de l'Etat? En tout état
de cause vous savez dans quel sens nous oeuvrerons.

Je vous prie de croire à notre attachement de Républi-
cain à la seule constitution laïque de l'Europe, celle
de la France.

Pour la Fédération: Robert DUGUET.

LETTRE ACCOMPAGNANT LE DOSSIER
ADRESSÉE À MR LE PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE.

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée,

A Monsieur François MITTERRAND, président de la Répu-
blique Française.

Monsieur le Président de la République,

suite aux déclarations de Monsieur Lang, ministre
de la Culture et de la Communication, faites en décem-
bre 1988, l'édification d'une cathédrale à Evry ferait
l'objet d'un financement public de l'Etat. La part
de financement public serait justifiée sous un label
"d'aide à la création artistique". Cela nous semble
contrevenir à la loi du 9 décembre 1905: vous trouverez
ci-joints tous les éléments justifiant l'activité
de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
ainsi que de nombreux responsables laïques de notre
département ou d'élus de la majorité présidentielle.

Vous avez en charge, Monsieur le Président, une Consti-
tution dont les lois fondamentales garantissent la
liberté de conscience: à notre connaissance la loi
de séparation des églises et de l'Etat, tout comme
les grandes lois scolaires de la fin du siècle dernier
ont été un facteur essentiel de préservation de la
paix civile et de respect des différences. Tous les
peuples européens vivent sous des régimes concordatai-
res, dommageables aux libertés publiques et privées
de l'Individu: ils n'ont pas eu la chance unique de
connaître la trace juridique des acquis de cette
grande Révolution, dont nous fêtons le bicentenaire. A
l'heure qu'il est, en Autriche ou en Allemagne de
l'Ouest, il y a des rationalistes qui comparaissent
devant des tribunaux civils sous l'inculpation de
"blasphème". C'est encore l'Inquisition, mais pas la
Démocratie.

Nous nous adressons à vous, car vous êtes l'arbitre
suprême, et vous avez en charge la défense d'un hérita-
ge dont, nous et vous, nous nous réclamons. Jusqu'à
ce jour les Conseils Municipaux, en matière de subven-
tions ou d'entretien des bâtiments publics, et quelle
que soit la coloration des majorités politiques loca-
les, appliquaient la loi républicaine de 1905: il serait
tout à fait inconvenant et préjudiciable pour la
Démocratie, qu'une initiative de l'Etat, en matière
de subvention publique, mette en cause une loi organi-
que de la République. C'est ainsi que nous interprète-
rions un tel acte de gouvernement s'il devait se
confirmer.

En vous priant, Monsieur le Président, de croire à
notre attachement profond à la Constitution laïque
et républicaine de la France.

Pour la Fédération: Robert DUGUET.

TEXTES DE MOTIONS ADOPTEES

PAR LE CONGRES DE MASSY

(28 JUIN 1989.)

CONTRIBUTION DE L'ESSONNE POUR LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU CONGRÈS DE NANTES.

La fédération de l'Essonne insiste sur le fait que la Libre Pensée est la seule organisation qui, aujourd'hui défende dans la République les principes de laïcité institutionnelle, garants de la liberté de conscience.

Il y a dans toutes les organisations fondées sur la démocratie des courants, des luttes d'influence, des contradictions s'exprimant sur cette question, mais la Fédération Nationale de la Libre Pensée, en tant que telle, a maintenu ses principes et son orientation laïque. Nous devons bien sûr nous en féliciter, cependant d'autres difficultés nous attendent. La préparation de la revanche "marchande" en Europe fait ressortir l'offensive des forces "néo-libérales" contre les institutions protégeant aussi bien le citoyen que le travailleur. Il n'appartient pas à une société de pensée de résoudre la crise de la représentation politique, mais de dire comment les valeurs de la civilisation doivent être défendues.

Maintenir l'orientation qui est la nôtre, c'est à la fois être un point d'appui et une cible. Point d'appui, car il est évident que nos positions sont appréciées des militants qui mènent le combat laïque à l'intérieur d'autres organisations, dans des conditions souvent infiniment plus complexes que celles que nous vivons. Ces hommes et ces femmes ont besoin que le laboratoire d'idées qu'est la Libre Pensée continue à fonctionner pour le compte de tous ceux qui se reconnaissent dans nos valeurs. Cible fragile, car la Libre Pensée ne possède pas comme un syndicat ou un parti politique un appareil lui permettant de résister de manière permanente à une offensive visant son éclatement. Elle ne peut tirer sa force que de son unité sur les principes fondamentaux, au delà, chacun sait que la Libre Pensée regroupe des militants venus d'horizons politiques, syndicaux ou humanistes divers. Expérience faite au niveau de notre fédération départementale: dans le respect de chacun quel que soit son engagement, et malgré une insuffisance dans le domaine de l'organisation, nous sommes aujourd'hui une force de rayonnement, nous voulons dire que notre influence va bien au delà des frontières du seul courant anticlérical. Quelles conclusions en tirons-nous pour la fédération nationale?

Nous saluons le rôle qui a été joué par Joseph Berny au sein du mouvement libre penseur comme président national. Un président ne peut être qu'un homme d'équilibres, Diriger une unité de la Libre Pensée, qu'il s'agisse du département ou du national, c'est apprendre à doser les équilibres, tout en protégeant les principes. Cela n'est pas si simple, mais c'est la loi de la maison: nous sommes une société de pensée et non un parti politique. Un parti politique combat pour conquérir le pouvoir, c'est sa fonction. Une société de pensée, même si elle gère des contradictions qui lui sont internes, ne peut se transformer en marchepied du pouvoir à conquérir. En face d'une telle démarche la Libre Pensée ne pourrait qu'éclater sur le moyen terme. La Libre Pensée est indépendante des Partis et de l'Etat: cela signifie qu'elle doit demeurer ce qu'elle est, et devenir ce qu'elle n'est pas encore assez, un laboratoire où se forment les idées pour le combat laïque.

Unanimité (20 congressistes)

RESOLUTION SUR LA CHINE.

Le Congrès de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée, scandalisé par les massacres de la place TIENTAN MEN ne peut qu'exiger l'arrêt des exécutions, des procès des ouvriers et étudiants chinois, leur libération immédiate, le droit à la liberté de pensée, d'expression, d'organisation. Le Congrès de l'Essonne demande à la Fédération Nationale d'intervenir également dans ce sens et de participer systématiquement à toutes les démarches démocratiques visant à arrêter le bras des assassins, de s'engager en faveur de toute initiative efficace allant vers la démocratie en Chine.

Unanimité (20 congressistes).

A PROPOS DU DENIER DU CULTÉ.

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée demande à la Fédération Nationale, de saisir le Conseil d'Etat, afin d'étudier l'abrogation des textes permettant actuellement de déduire "le denier du culte" de ses revenus, lors des déclarations d'impôts.

Unanimité (20 congressistes).

Une lettre de Francis LARA au congrès:

Monsieur le Président et Chers amis libres penseurs,

j'avais pour habitude de m'associer à vos travaux dans le cadre des activités ouvertes que vous développez en Essonne. Malheureusement, des obligations militantes me retiennent impérativement aux Ulis, le jour même où vous tenez un Congrès auquel j'aurais souhaité assister.

Je tenais néanmoins par cette brève communication, réaffirmer à l'ensemble des congressistes ma solidarité. Toutes les formes d'expression et d'actions qui contribuent à la lutte pour la démocratie, les valeurs républicaines et la primauté du citoyen sont miennes.

En dépit de mon absence, je reste à vos côtés dans cette bataille, comme je le suis dans celle qui dénonce et combat les tentatives de détournement des fonds publics pour construire une cathédrale dans la ville préfectorale d'Evry.

Je vous souhaite un bon congrès et vous transmets un fraternel salut républicain, en cette période où le bicentenaire oublie quelque peu le Tiers Etat!

**SUR LES PRINCIPES DÉFINIS DANS
LA CONTRIBUTION GÉNÉRALE DE L'ESSONNE,
LA FÉDÉRATION DE LA LIBRE PENSÉE
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE PRÉSENTER
LA CANDIDATURE DE ROBERT DUGUET
POUR LE CONGRÈS NATIONAL DE NANTES
AUX ÉLECTIONS RENOUVELANT LES MEM-
BRES DE LA C.A.N.**

POUR L'ABROGATION DU PROTOCOLE D'ACCORD JOSPIN-CHEVÈNEMENT:

Le protocole d'accord Jospin-Chevènement constitue une intrusion dangereuse de l'Institution militaire au sein de l'école publique, dans la mesure où l'armée se substitue au corps enseignant dans certains domaines (lutte contre l'illétrisme, instruction civique, apprentissage de langues vivantes). Le protocole comporte d'ailleurs certains aspects qui supposent le démantèlement du statut des enseignants de l'école publique (concours de jeunes gens du contingent sous-payés à des tâches éducatives, possibilité de carrières dans l'Education Nationale pour des militaires retraités).

Attachés à la neutralité idéologique de l'école laïque son indépendance vis à vis des féodalités financières et des pouvoirs de l'Etat, les libres penseurs de l'Essonne ne peuvent que refuser tout jumelage de l'Ecole avec l'Armée qui s'inscrit dans la même lignée que celui du jumelage Ecole-Entreprise, ainsi que de toute tentative d'établir l'enseignement religieux à l'Ecole. Ils estiment que l'Institution militaire ne doit pas dicter sa loi à l'Ecole publique.

Dans un esprit de libre-examen et d'information les libres penseurs de l'Essonne envisagent la tenue d'une conférence dans le département afin d'informer les citoyens des dangers pour la démocratie et la laïcité d'un protocole d'accord Armée-Education.

Unanimité (20 congressistes).